

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

MONTEE HISTORIQUE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

Nom de la manifestation : **Montée historique de Bolandoz**

Date de la manifestation : **25 & 26 avril 2026**

Organisateur administratif : **ASA JURA**

Organisateur technique : **Ornans Véhicules Historiques et Miniatures (OVHM)**

Lieu de la manifestation : **Bolandoz**

Visa Ligue n° délivré le

Permis d'organisation FFSA n° délivré le

VISA
LIGUE B.F.C.04
n°
du
30/01/26

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Organisateur technique

Nom : Mr Jean-Marie PERSONENI

Adresse : 17Bis rue de Besançon – 25111 MONTGESOYE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée : **Mr TRONTIN Thierry** - licence n° 87858
- Chef de poste à l'arrivée : **Mr VIRATELLE Philippe** - licence n° 278629
- Commissaire technique : **Mr CUENOT Claude** - licence n° 4454.
- Médecin : **Dr Millet Alain**

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le **10 février 2026 à minuit**

Clôture des engagements le **12 avril 2026 à minuit**

Publication de la liste des engagés le **20 avril 2026**

Accueil des participants le **25 avril de 13h30 à 19h00**

Vérifications administratives le **25 avril 2026 à 14h00**

Vérifications techniques le **25 avril à 14h00**

Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ le **25 avril à 20h30 à Métal'Oform (Bolandoz)**

Briefing des participants le **26 avril 2026 à 7h15 heures à Métal'Oform (Bolandoz)**

Démonstration le **26 avril 2026 à partir de 8h00**

Remise des trophées : **Non concerné**

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 25 avril 2026 de 14h00 à 19h00, à Métal'Oform (Bolandoz)

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le conducteur ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique 3 volets pour la voiture.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

Vérifications techniques le 25 avril 2026 de 14h00 à 19h00, à Métal'Oform (Bolandoz)

Aucune de vérification le dimanche matin.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Fabrice Courtois, 15 chemin Vaux des Neufs - 25840 Vuillafans jusqu'au 12 avril 2026 à Minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 100,00€.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150

Les voitures admises pourront être des voitures de série conformes à la législation routière française, ou des voitures de compétition.

Les voitures de compétition devront être soit en possession d'un passeport technique, ou conformes à un règlement technique et/ou fiche d'homologation, ou à la Revue Technique Automobile de la voiture concernée et **doivent être immatriculées et construites jusqu'au 31 décembre 1996.**

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

La montée de démonstration de Bolandoz a le parcours suivant :

Elle se déroulera en 7 phases de démonstration.

Départ : carrefour entre D32 et chemin Essart dessus

Arrivée : sur le chemin Essart dessus

Pente moyenne : 6,4%

Longueur du parcours : 3,86Km.

6.3. MESURE ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : **oui** ~~non~~

Une équipe d'extraction est-elle présente ? ~~oui~~ **non**

Nombre de postes de commissaires : **11**

Nombre de commissaires : **16**

Nombre et type d'extincteurs par poste : **12 / 9kg**

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire : **Non concerné**

Publicité optionnelle : **Non concerné**

ARTICLE 10. PRIX

Aucune remise de trophée